

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 15 MARS 2022 à 18 H

SALLE SAINTONGE n° 2 – 11 RUE FERNAND CHAPSAL 17100 SAINTES

Sont présents :

Babeth CERF - Colette Bertin - Thérèse Guyot - Danielle Strich - Jean-Luc Lavoix - Daniel Artaud - Roger Cantinau - Robert Emery- Marcel Tirilly

Absents excusés ;

Marianne Perez - Anne Rimasson - Françoise Bouriaud - Jacqueline Viaud - François Pellegrin

La présidente a animé ce conseil d'administration et évoqué les points suivants :

### 1) POINT SUR LA TRÉSORERIE

Les comptes 2021 présentent un solde positif de 1262,31 euros, en raison en partie du Covid du fait de la diminution des frais de convivialité (par exemple la galette).

Pour les voyages :

- voyage de la vallée de Chevreuse excédent de 204,30 euros
- itinérant Auvergne excédent de 40,30 euros
- Sortie de fin de saison à Melle déficit de 45,50 euros

### Voyage Arcachon de 2019

Jean-luc Lavoix a repris les comptes de ce voyage et s'est aperçu que le couple Gratadou n'avait pas été remboursé de la totalité du prix du voyage auquel il n'avait pas pu participer. Ils ont versé 495x2 soit 990 euros et ils ont touché 812 euros de remboursement.

Le bureau valide la décision de leur rembourser la différence soit 178 euros.

### Raquettes 2020

Ce voyage fut déficitaire 1800 euros. Ce déficit serait dû à une réservation pour 35 personnes alors que la sortie comptait seulement 28 personnes. L'hébergeur a facturé ce qui avait été réservé donc pour 35 personnes.

Le bureau décide qu'avant de réserver il faut faire une préinscription avec versement d'un acompte pour engager les personnes dans le voyage.

### Voyage raquettes 2022

Les comptes de ce voyage révèlent un excédent dû au fait d'avoir comptabilisé dans le coût du voyage la caution pour la location des véhicules, caution qui a été rendue par le loueur,

D'autre part Babeth et Roland Cerf ont payé les frais de transport des véhicules loués alors qu'ils ont utilisé leur véhicule personnel. Le bureau donne son accord pour leur rembourser le trop versé .

Le bureau donne aussi son accord pour un remboursement de l'excédent de ce voyage pour 32 euros pour chaque participant.

Le bureau valide le remboursement des excédents lors des sorties à partir de 10 euros par participant.

## 2) GUIDE VOYAGES

Dernières modifications à apporter :

- pour le bilan financier après le séjour, au lieu de : Il est présenté en AG, mettre Les synthèses sont présentées en AG avec le rapport financier,
- dans le tableau des Indemnités préparation voyages SAR, indemnités hébergement /repas ;  
Nuitée 1 personne ; 70 euros + 5 euros petit déjeuner soit 75 euros  
couple : 70 + 5+5 (petits déjeuners) soit 80 euros  
Dîner 20 euros par personne

Après ces modifications le guide est validé par le bureau et sera transmis à tous les membres du bureau.

## 3) Cotisation du conjoint

Après les remarques de Daniel Artaud suite au dernier CA, le bureau a décidé que la cotisation du conjoint serait de 8,20 euros au lieu de 7,20 pour la prochaine saison.

## 4) Voyages

- Itinérant 2023

Pour l'année 2023 Jean-Luc Lavoix propose un itinérant dans le Morvan durant la première quinzaine de Juin qui serait une boucle de 170 km avec 7 jours de marche.

- Voyage annuel 2023

Un voyage est proposé par Babeth et Roland Cerf et Geneviève Aubert en mai 2023 du 22 au 27 , en Auvergne, avec hébergement qui serait à St Sauve d'Auvergne.

- Sortie de fin de saison 2022

Cette sortie est prévue à Parthenay avec rando le matin « circuit vert » organisée par Marie-Claude Daguerre.

L'après midi visite libre de la ville de Parthenay

A midi repas au restaurant à 23 euros avec plat au choix.

Un devis sera demandé pour un bus si 50 personnes, en dessous de 40 pas de bus

La sortie est validée par le bureau.

## 5) JOURNEE DU 1er MAI 2022

2 marches seront organisées :

une de 37 kms qui partira de St Sauvant

une plus courte qui partira de Fontduce

Un repas sera prévu le soir. Babeth demande au restaurateur.

## 6) SITE DE LA SAR

Guy Nauleau sera chargé :

de la mise à jour du trombinoscope

de mettre des photos des activités, randonnées, marche nordique, sortie raquettes

le diaporama des voyages à mettre uniquement sur le site pour les adhérents

A mettre aussi sur le site les statuts de la SAR et mettre à jour la cartothèque.

A partir du moment où le programme des randonnées est mis sur le site il n'est peut-être pas utile de l'envoyer à tous le monde. Un sondage pourrait être fait lors de l'assemblée et éventuellement sur le bulletin d'inscription à la SAR une case à cocher pour réception oui ou non par **me** et en précisant qu'il est disponible sur le site.

## 7) FORMATIONS

Un stage randonnée CARP ( Certificat animateur randonnée de proximité) aura lieu l'année prochaine à Saintes durée 2 jours.

Dominique PALVADEAU suivra la formation d'animateur pour la marche nordique,

Formation GSP : un recensement des personnes intéressées sera fait.

## 8) QUESTIONS DIVERSES

### **Droit à l'image**

Sur le prochain bulletin d'adhésion il faudrait bien le formuler par deux cases

- J'accepte le droit à l'image
- je refuse le droit à l'image

### **Certificat d'honorabilité**

Il est obligatoire pour tout les organisateurs de randonnées. Ceci est à expliquer lors de l'assemblée générale.

### **Certificat médical**

Il est obligatoire tous les trois ans. A rappeler lors de l'assemblée,

Clôture du CA 20H15 .